

FONDS EUROPÉENS 2014-2020



Dordogne | Gironde | Landes
Lot-et-Garonne | Pyrénées-Atlantiques

Axe 1

FEDER | Fonds européen
de développement régional

ACCROÎTRE LES CAPACITÉS D'INNOVATION DE L'ÉCONOMIE DE L'AQUITAINE EN CONFORTANT SON ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

★ Sommaire

★ Objectif 1

Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'Innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

2

★ Objectif 2

Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou précédés innovants

3

★ Objectif 3

Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

3

★ Objectif 4

Accroître la taille des PME

4

Les objectifs spécifiques 1 et 2 accompagnent le renforcement des moyens de recherche appliquée et de développement expérimental sur le territoire de l'ex-Aquitaine, ainsi que les capacités d'innovation technologiques des entreprises régionales. L'éligibilité des projets est conditionnée à leur lien à un des 11 domaines de spécialisation intelligente (S3) où la Région ambitionne de se spécialiser.

LES ONZE DOMAINES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

- Chimie et industrialisation des matériaux
- Mobilisation de la biomasse et Bio-raffineries pour l'industrie
- Systèmes laser, photonique et imagerie
- Agriculture de précision et éco-efficacité agroalimentaire
- Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment
- Géosciences, métrologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles
- Logiciels embarqués et objets connectés
- Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé
- Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance au patient
- Systèmes et données pour une mobilité propre et intelligente
- L'usine compétitive centrée sur le facteur humain.

Les actions transversales non thématiques en faveur de la RDI sont aussi éligibles.

1^{er} OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

L'ex-Aquitaine cible désormais de façon privilégiée la recherche appliquée et le développement technologique, par le renforcement des moyens de recherche et de développement des laboratoires et des centres de compétences en faveur de l'innovation (centres de ressources technologiques, centres de développement technologiques, plateformes technologiques, cellules de transfert, etc.).

ACTIONS À SOUTENIR

a) Investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation (technologique et non technologique)

Il s'agit de mettre à la disposition des entreprises les moyens et les solutions technologiques dont elles ont besoin pour produire et commercialiser des produits ou procédés innovants (par exemple investissements en équipements, investissements immobiliers, programmes d'actions, ressource scientifique, plateformes ouvertes et collaboratives...). L'introduction ou le développement dans les centres de compétences en innovation de l'usage

de technologies «diffusantes» (par exemple l'optique/laser, le numérique, les matériaux intelligents, l'imagerie...), susceptibles d'améliorer la compétitivité des entreprises de tous secteurs, seront également soutenus.

b) Opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs (investissements immobiliers, équipements pédagogiques, allocations de recherche, etc. dans les écoles et universités d'Aquitaine)

Il s'agit de mettre à la disposition des entreprises les compétences dont elles ont besoin pour mener à bien leurs projets d'innovation.

c) Diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, et des entreprises

Programmes d'actions, de formation et de sensibilisation des Centres de culture scientifique, technique et industrielle. Il s'agit par exemple de l'organisation d'événements ou d'expositions en lien avec la science ou l'industrie, d'animations et de rencontres avec les élèves des collèges et des lycées, de débats scientifiques pour le grand public, d'éditions multimédias, de manifestations.

BÉNÉFICIAIRES

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, centres de compétences en innovation, CCSTI et autres associations, organismes consulaires, collectivités publiques...

Contact au conseil régional
Nouvelle-Aquitaine :
Direction de la recherche

2^e

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Le résultat attendu est une augmentation des produits et procédés mis sur le marché par l'intensification de la RDI des entreprises.

ACTIONS À SOUTENIR

a) Programmes d'innovation des entreprises

- Renforcement du potentiel d'innovation technologique des entreprises : seront soutenus les investissements en R&D, les investissements matériels et immobiliers liés à des projets innovants, le renforcement des capitaux permanents, les actions sectorielles en lien avec l'innovation, l'accueil de nouvelles activités (briques manquantes de la chaîne de valeur)...
- Programmes de R&D collaboratifs ayant un impact structurant sur les domaines de spécialisation intelligente, de la phase de R&D au développement de lignes pilotes et au lancement de projets d'expérimentation.
- Programmes d'innovation non technologique des entreprises : seront soutenues les dépenses liées au design, au marketing, aux innovations organisationnelles, sociales...
- Création et développement de démonstrateurs et de plateformes de développement préindustriel. Seront soutenus les investissements immobiliers, matériels et immatériels nécessaires.

b) Programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises, notamment l'agence régionale ADI

- structuration et animation des filières existantes, des pôles, des grappes, des clusters régionaux...
- participation à l'émergence de filières, en particulier dans le cadre évolutif de la S3
- accompagnement des filières pour leur ressourcement scientifique auprès des laboratoires académiques, plateformes, plateaux techniques et structures de transfert régionales, etc.

c) Dispositifs de maturation, d'incubation et de développement technologique

Il s'agit de faciliter la valorisation des innovations par un accompagnement personnalisé des bénéficiaires, sur les plans technologique, marketing, réglementaire, fiscal, de propriété intellectuelle...

d) Actions visant à améliorer la connaissance et le suivi de la diffusion de l'innovation dans l'économie

Seront par exemple soutenus la création d'un observatoire de l'innovation dans le tissu économique régional, utile notamment au pilotage de la S3, ou celle d'un outil d'intelligence économique.

e) Acquisition d'équipements pédagogiques pour la création de modules de formation

dans le cadre de pôles de formation structurés, dans les domaines de spécialisation intelligente (S3). Il s'agit, en offrant tous les niveaux de formation initiale ou continue, de faciliter l'accès à un emploi pérenne en adaptant les compétences en ressources humaines aux besoins d'innovation des entreprises.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises, centres de compétences en innovation, clusters, associations, établissements publics de recherche...

Contacts au conseil régional
Nouvelle-Aquitaine :
Direction de la performance industrielle
Direction de l'agriculture/service agro-alimentaire

Les objectifs spécifiques 3 et 4 contribuent à la pérennisation et au primo-développement des jeunes entreprises d'une part, soutiennent la croissance des PME par l'accompagnement de leurs programmes de modernisation, innovation et exportation d'autre part.

3^e

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Les actions proposées ont pour objectif d'offrir aux bénéficiaires le recours à un accompagnement professionnel de qualité (structures d'accueil et réseaux de proximité, conseil, formation...) adapté à leurs besoins dans une phase cruciale et risquée de leur existence.

ACTIONS À SOUTENIR

a) Accompagnement de la création d'entreprise

par exemple par le financement des dépenses d'amorçage

et de prestations de conseil et de formation, en intégrant les actions de

suivi et de parrainage post-crétion.

b) Accompagnement de la transmission et de la reprise d'entreprise par exemple par le financement d'actions de repérage, d'anticipation, de conseil et de redéploiement de l'outil repris, y compris le suivi et le parrainage post-reprise. Le rachat de l'entreprise, le recrutement et la formation du futur repreneur par le cédant peuvent aussi être soutenus.

c) Consolidation et professionnalisation du réseau d'appui territorial à la création et à la reprise d'entreprises
- investissements et plans d'actions des technopoles et pépinières...
- abondement, animation et gestion des instruments financiers (plateformes d'initiatives locales et Association pour le droit à l'initiative économique par exemple).

- fédération et professionnalisation d'écosystèmes territoriaux d'acteurs (associations, structures d'accueil, couveuses, chambres consulaires, prestataires, etc.) qui accompagnent et conseillent les bénéficiaires sur les plans financier, juridique, fiscal, en termes de ressources humaines, d'investissements...



BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise, entreprises, associations, collectivités, organismes consulaires...

Contacts au conseil régional
Nouvelle-Aquitaine :
Direction de l'économie territoriale
Service start-up

4^e

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Accroître la taille des PME

Modernisation, innovation et exportation constituent des puissants leviers de compétitivité, de conquête de marchés et de créations d'emplois pour les PME, notamment celles qui ont le potentiel de devenir des ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire)

Est éligible en priorité la PME à potentiel de développement ou stratégique par rapport :

- à sa filière, dont elle est une locomotive, y compris dans les filières émergentes,
- à son territoire et au développement de celui-ci : peuvent être cités à titre d'exemples les entreprises des secteurs de la glisse dans le sud des Landes, du cuir et des industries du luxe dans le Nord-Est de la Dordogne, de la filière équine à Pau, du thermalisme dans les Landes...
- à l'impact potentiel de son activité sur les autres entreprises (en termes de technologie, d'organisation, de conquête de nouveaux marchés...) : la filière numérique, qui développe des produits et des services à l'usage de l'ensemble du tissu économique, est particulièrement visée.



ACTIONS À SOUTENIR

a) Investissements des PME liés à des projets de modernisation, d'industrialisation, de mutualisation de moyens ou d'implantation de nouvelles activités

investissements matériels, immobiliers..., notamment dans le cadre du plan « usine du futur ».

b) Investissements de recherche-développement-innovation (RDI) des PME

notamment les investissements des PME participant à des programmes d'innovation portés par les grands groupes ou les ETI, les investissements des PME dans le cadre de partenariats collaboratifs avec des laboratoires, centres techniques ou plateformes technologiques. Les dépenses d'innovation non technologique (organisationnelle, sociale, de design, de marketing...) et celles liées à l'intégration des technologies numériques seront également soutenues

c) Parcours de développement à l'export des PME

première approche des marchés, structuration de la démarche, consolidation des résultats obtenus, organisation du service export (études, recrutements, formation, missions à l'international, etc.).

d) Projets collectifs portés par des filières stratégiques

a. missions collectives à l'exportation, démarches d'écoconception, d'appropriation du design industriel, d'organisation industrielle, de certification et de propriété intellectuelle, diagnostics de filières, études d'intégration des usages avancés du numérique, adaptation aux normes européennes, veille technologique, commerciale et normative par exemple.

b. animation de l'écosystème régional qui a pour mission de renforcer la performance des PME, en particulier

par des accompagnements individualisés (information, conseil, mise en relation...) et la structuration de nouveaux clusters. Il prospecte et accueille de nouvelles entreprises et conduit des démarches de marketing territorial : par exemple l'agence régionale ADI, les structures d'accueil d'investisseurs, les chambres consulaires...

c. investissements des pôles structurants de formation dédiés à des filières d'activité stratégiques, structures qui offrent sur un même site tous les niveaux de formation initiale ou continue. Cette action vise, en particulier, à répondre au double objectif de faciliter l'accès à un emploi pérenne et de répondre aux besoins en main d'oeuvre des entreprises.



BÉNÉFICIAIRES

PME, associations, structures intermédiaires de l'écosystème (par exemple clusters, organismes consulaires, syndicats professionnels...)

Contacts au conseil régional
Nouvelle-Aquitaine :
Direction de la performance industrielle
Direction de l'agriculture/service agro-alimentaire